



Vente coordonnées clients... (mailing)

Par **MIKE951**, le **23/09/2010 à 16:16**

Bonjour,
Pour des raisons de sécurité, je suis sur liste rouge, et j'ai reçu il y a quelques jours une proposition d'abonnement au magazine « Mieux vivre votre argent » avec un premier exemplaire, un bon d'abonnement et un chèque de réduction.
J'ai appelé le service client et ils ont refusé de m'informer comment ils ont trouvé mes coordonnées.
Mon compte bancaire a déjà été piraté deux fois, et j'ai même reçu un faux chèque de l'étranger avec toutes mes coordonnées dessus, d'une personne me proposant de déposer le chèque sur mon compte, récupérer une partie comme paiement pour mes services et d'envoyer le reste sur un autre compte. (j'ai immédiatement contacté la banque de la personne sur le faux chèque pour la prévenir).
J'ai d'autres abonnements comme internet et téléphone portable et je sais que la vente de ces informations existe, je sais aussi que cela est illégal et je souhaite porter plainte, pour les principes de la confidentialité qui ne sont pas respectés et pour éviter que d'autres personnes se trouvent dans la même situation.
Je vous demande donc, vos conseils, et les démarches à suivre.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **23/09/2010 à 18:12**

ça ne suffit pas d'être sur liste rouge, il faut aussi demander le secret permanent sinon, toute personne que vous appelez peut voir votre n° et le noter.
La vente de fichiers client n'est pas forcément illégale. Il faut, le plus souvent, s'opposer à la transmission des données à un tiers (quelquefois par une case à cocher, d'autres fois en envoyant une LRAR). il est si facile de ne pas voir la mention qu'il faut dans un contrat (même pour acheter un frigo) et donc ne pas s'opposer à la transmission à un tiers.
Avez-vous pensé à
- votre banque ?
- votre garagiste ?
- tous les magasins où vous avez payés par chèque ?
- vos assurances ?
ça peut venir de partout, d'un endroit où vous ne vous êtes pas opposé dans les formes à la

transmission, pas uniquement des abonnements.rnrnPar contre, vous pouvez exiger d'exercer votre droit d'accès (LRAR, copie de la CNI) pour savoir ce qu'il y a dans ce fichier de ce magazine.rn<http://www.cnil.fr/vos-libertes/vos-droits/le-droit-dacces/>rnrnSi vous avez la volonté, vous pourrez peut-être finir par savoir ce que vous voulez. rn<http://www.cnil.fr/vos-libertes/la-cnil-a-vos-cotes/>rnrnPS : un compte bancaire piraté deux fois ? soit vous ne faites pas attention et donnez les info n'importe où, soit regardez autour de vous ...

Par **MIKE951**, le **23/09/2010 à 18:57**

Merci pour tous ces renseignements...rnrnCompte piraté, des achats on été effectué au Canada, Israel e autres, peut-être après avoir effectué des achats sur internet. (Sites connus et fiables en France)